

CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 18 DECEMBRE – 18h

Foyer de l'Auditorium – 2 avenue de Bretagne – 44400 Rezé

Procès-verbal

Hugues Brianceau accueille les arrivant·es et procède à la vérification du quorum :

Mme Eva Paquereau est présente.
Mme Agnès Cabaret-Martinet est présente.
M. Roland Bouyer est présent.
M. Maxime Vendé est présent.
M. François Nicolas, arrivé à 19h15
Mme Brigitte Brault est présente.
M. Vianney Marzin est présent.
M. Damien Tassin est présent.
Mme Maureen Largouët est présente.
Mme Nelly Landais est présente.

→ **13 membres sur 15 étant présents ou représentés; le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.**

Sont présent·es en tant qu'invité·es :

M. Olivier Langlois, Directeur de la Soufflerie
M. Jérôme Romain, Responsable Administratif et Financier de la Soufflerie
Mme Samia Laporte, Comptable de la Soufflerie.

Hugues Brianceau énonce l'ordre du jour :

1. Rappel de la composition du Conseil d'Administration et renouvellement des membres représentant es de la Ville de Rezé après les élections municipales de mars 2026 et désignation d'un nouveau membre désigné par le Département de Loire-Atlantique suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1er janvier 2026.
2. Présentation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2025
3. Présentation du rapport d'activités 2024/2025 et point d'étape de la saison 2025/2026.
 - 3.1 Signature de la CPO avec la DRAC Pays de la Loire pour 4 ans (2025 à 2028)
 - 3.2 Rapport d'activités 2024/2025
 - 3.3 Début de saison 2025/2026
4. Point d'actualité sur les Ressources Humaines
 - 4.1 Information sur les mouvements de personnel
 - 4.2 Création de poste : Chargé·e d'action culturelle et de missions de production
5. Budget Primitif 2025 :
 - 5.1 Etat des lieux du Budget 2025
 - 5.2 Décision Modificative Budgétaire portant virement de crédits (chapitre 69 – impôt sur les bénéfices)
6. Lancement du Débat d'Orientation Budgétaire 2026
 - 6.1 Section Exploitation : les Recettes
 - 6.2 Section Exploitation : les Dépenses
 - 6.3 Section Investissement
7. Convention des mises à disposition gratuites de la Ville de Rezé à la Soufflerie
8. Questions diverses

8.1 Point sur le renouvellement de la convention entre la ville de Rezé et la Soufflerie pour la mise en œuvre d'une expérimentation à la Barakason (la convention actuelle arrivant à échéance au 31/12/2025).

8.2 Versement d'une Prime de Partage de la Valeur sur le résultat 2025 aux salariés permanents.

9. Date et lieu du prochain Conseil d'Administration

Hugues Brianceau demande s'il y a d'autres 'questions diverses' à ajouter à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'autres questions diverses.

La séance est ouverte

1 RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA VILLE SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU DEPARTEMENT SUITE A L'ENTREE EN VIGEUR DES NOUVEAUX STATUTS AU 1^{ER} JANVIER 2026.

Hugues Brianceau informe que, suite au retrait de la Région Pays de la Loire, et à la refonte des statuts de La Soufflerie, le Conseil d'Administration va donc évoluer à partir du 1er janvier 2026 ; une fois l'arrêté préfectoral pris. Le Département disposera désormais de deux sièges au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC. Le Département doit nommer un membre Titulaire et un membre suppléant supplémentaire qui le représentera au sein de notre instance.

Département	Mme	Dominique	POIROUT	Membre titulaire	19/07/2021	mars-28
Département	Mme	Myriam	BIGEARD	Membre suppléant		mars-28
Département				Membre titulaire	2026	mars-28
Département				Membre suppléant	2026	mars-28

Jérôme Romain précise que les nouveaux statuts ont été votés dans les instances délibérantes de la Ville de Rezé et du Département de Loire-Atlantique et s'imposeront à la Soufflerie une fois l'arrêté préfectoral pris début janvier 2026. Le Conseil d'administration reste à 10 membres avec un siège de plus pour le Département et les contributions statutaires restent inchangées pour ces deux membres. Le nombre de personnalités qualifiées restent également inchangé et ils seront désignés conjointement par la Ville et le Département.

Hugues Brianceau rappelle également au Conseil d'administration que la Ville devra renouveler ses représentant·es au sein du Conseil suite aux élections municipales de mars 2026.

Structure représentée	Civilité	Prénom	Nom	Fonction CA	Election/ Désignation	Fin de Mandat
Ville de Rezé	Mme	Agnès	BOURGEAIS	Président	30/03/2022	juin-26
Ville de Rezé	M.	Hugues	BRIANCEAU	Vice-Président	30/03/2022	juin-26
Ville de Rezé	Mme	Eva	PAQUEREAU	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26
Ville de Rezé	M.	Agnès	CABARET-MARTINET	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26
Ville de Rezé	M.	Jean-Christophe	FAES	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26
Ville de Rezé	M.	Maxime	VENDE	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26
Ville de Rezé	M.	Roland	BOUYER	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26
Ville de Rezé	M.	François	NICOLAS	Membre titulaire	10/07/2020	juin-26

Arrivée de Vianney MARZIN

2 PRESENTATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2025

Hugues Brianceau demande si les Administrateurs et Administratrices ont des remarques à émettre sur le procès-verbal du précédent Conseil d'administration qui s'est tenu le 03/06/2025. Les Administrateurs et Administratrices n'ont pas de remarques. Hugues Brianceau signe le procès-verbal.

3 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025/2026 ET POINT D'ETAPE DE LA SAISON 2025/2026

3.1 Signature de la CPO avec la DRAC Pays de la Loire pour 4 ans (2025 à 2028)

Olivier Langlois informe le Conseil d'administration que la Soufflerie a été re-conventionnée par la DRAC en tant que scène conventionnée d'intérêt national pour la période 2024-2028 avec la mention Art & Création. La subvention allouée reste la même à savoir 94 000 euros. C'est une très bonne nouvelle dans le contexte actuel.

Hugues Brianceau ajoute que la DRAC a fait l'effort de maintenir le montant de la subvention pour limiter les effets du départ de la Région Pays de la Loire.

3.2 Rapport d'activités 2024/2025

Olivier Langlois rappelle que le rapport d'activités 2024/2025 a été mis à disposition des membres du Conseil sur l'interface privée du site de la Soufflerie. Il est joint en Annexe 3 du présent dossier. Il demande s'il y a des questions particulières sur ce rapport et propose de faire un point sur le dernier trimestre écoulé de la saison 2024/2025

➤ Programmation

57 spectacles programmés et 89 représentations

→ 68 représentations tout public, dont 13 hors les murs

→ 21 représentations scolaires

Dont 8 spectacles pour 8 représentations chez nos partenaires : la Cité des Congrès, la Bouche d'Air, Le Pannonica, Angers Nantes Opéra

Temps forts la Soufflerie :

→ La Rentrée Grands Formats en partenariat avec Le Pannonica et le Conservatoire

→ Le Paradoxe de Georges de Yann Frisch, le magicien accueilli en fin de saison avec son camion sur le parking de la Barakason sur une forme originale de camion spectacle qui nous a permis de mettre en place une action culturelle autour des repas magiques.

→ Lancement de saison sur le port de Trentemoult face à la Loire

→ Allez Viens qui remplace les A MERCREDI et qui a donné lieu à une collaboration avec le centre socio culturel de Rezé-Château et intégré artistiquement d'autres formes que la musique.

C'est une saison qui a été bien reçue par le public : 10200 billets émis + 900 spectateurs sur spectacles gratuits. On a retrouvé un taux de remplissage intéressant aux alentours de 80%.

➤ Résidences

La Soufflerie étant une scène conventionnée d'intérêt national art et création, particulièrement pour le soutien aux résidences et aux coproductions, le rythme de l'accueil des résidences est le même que les saisons précédentes avec 34 résidences sur 105 jours et 31 artistes et compagnies accueillis.

Nous avons aidé à maintenir ce niveau de résidences via le format « Qui vive », un dispositif monté avec plusieurs structures de l'agglomération pour palier au retrait de la Région Pays de la Loire. Nous avons monté un fonds collectif d'aide à la résidence complété par le financement de Nantes Métropole.

➤ Coproductions

→ 7 projets ont été coproduits

- 3 des 7 projets ont été accueillis en diffusion lors de la saison 2024-2025
- 2 des 7 projets sont accueillis en diffusion sur la saison 2025-2026

Désormais, nous n'accompagnons plus en dessous de 5000 euros et nous ne sommes pas le seul accompagnateur. Nous faisons le choix d'accompagner à plusieurs et ainsi nous savons que le spectacle a des chances de voir le jour et surtout de tourner.

➤ **Rapport au territoire : vers un projet situé et des fabriques de la relation**

- 37 actions de pratique artistique
- 294 heures d'intervention
- 1071 personnes ayant pratiqué avec des artistes (en dehors des publics scolaires)
- 2109 élèves et étudiant.es accueillis en sortie scolaire
- 574 élèves ayant bénéficié d'ateliers
- 245 personnes en situation de précarité, accompagnées au spectacle par une structure sociale partenaire
- 45 spectateurs en situation de handicap accueillis avec leur structure
- 6 projets participatifs
- 51 répétitions de la chorale associée qui a vécu sa première saison qui a donné lieu à une cinquantaine de répétitions à l'Auditorium ou à la Barakason. Cela a donné lieu à un temps fort début juillet initié par la chorale et accompagné par l'action culturelle avec 6 autres chorales invitées, 250 choristes se sont retrouvés à la Barakason le 4 juillet autour d'ateliers pour échanger sur leurs pratiques et présenter leur travail.

3.3 Début de saison 2025/2026

Olivier LANGLOIS présente un aperçu statistique du premier trimestre de la saison, une première analyse de quelques éléments de fréquentation et des éléments sur l'action culturelle et la politique d'accessibilité de la Soufflerie.

3.3.1 LE SOUTIEN AUX ARTISTES

- **La diffusion d'octobre à décembre**

- 27 spectacles accueillis sur 18 soirées dont 10 ont affichés complet. Nous avons réactivé la programmation à la Barakason à l'automne avec 5 soirées avec des publics variés. On constate que l'outil Barakason peut permettre une diversification du public et c'est une grande satisfaction. Cela donne de l'élan de commencer la saison avec des dates qui affichent complets + 8 représentations jeune public
- Pluridisciplinarité : musiques, théâtre, cirque, danse
- Origines géographiques des équipes artistiques : Région Pays de Loire (9), France (14), Europe (4)
- Une attention aux artistes régionaux : Simone d'Opale, Tedaak, Rouge, Binidu, Louise Papier, Oda, Amala Dianor, Manuel Adnot
- 15 soirées à Rezé (volonté de rééquilibrage entre les trois lieux) 6 à l'Auditorium, 5 à la Barakason et 2 au Théâtre
- Nouveauté : ouverture de saison en collaboration avec l'association La voix est libre
- 3 soirées dans l'agglomération ONJ, Marthe Vassalo, La Chica

- **La fréquentation**

- 5005 tout public, soit 84% de remplissage et 10 complets – jauge 5950 / Tendance idem suite saison.
- 987 jeune public, 81% de remplissage
- 300 cartes Soufflés du bocal vendues

Nous sommes au-delà des prévisions que nous nous étions fixés.

- **Résidences**

- 59 jours de résidence
- 16 équipes / 9 à La Barakason – 7 à l'auditorium
- 82% de musiques, 6% théâtre, 6% danse, 6% cirque

- **Coproductions**

→ 1 projet soutenu en coproduction : Manuel Adnot avec Les signes dans le sable, une commande d'écriture qui a été faite à Manuel Adnot compositeur pour le chœur Aria Voce. Cela a emmené le chœur sur un autre territoire que le baroque avec cette musique contemporaine et le public était ravi.

- **Pépites mars 2026**

Olivier Langlois rappelle au Conseil d'administration qu'il avait été annoncé dans la saison un temps fort intitulé « Pépites » à l'occasion des 10 ans de la Soufflerie et qui devait avoir lieu début mars. Face aux difficultés économiques, nous avons estimé à la rentrée qu'il n'était pas sérieux de se projeter sur un nouvel événement, naviguer en même temps sur les trois lieux amènerait des dépenses techniques importantes. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'annuler ce temps fort et de faire le choix d'amplifier des moments extérieurs comme le lancement de saison à La Petite Gare et les rendez-vous Allez Viens avec peut-être un 4^{ème} rendez-vous.

Hugues Brianceau précise que nous devons naviguer avec prudence. En effet, le départ de la Région Pays de la Loire ne représente pas seulement 40 000 euros de contribution en moins, mais pratiquement 60.000 euros si on y ajoute les autres dispositifs de soutien qui existaient. Hugues Brianceau précise qu'il valide ce principe de prudence souhaité par Olivier Langlois car il faut consolider cette belle dynamique sans fragiliser la structure.

Vianney Marzin salue le choix original et artistique du spectacle programmé lors de l'ouverture de saison. Une proposition forte et très marquante avec du propos qui marque et une prise de risque assumée.

3.3.2 L'ACTION CULTURELLE

- **Pratiques en amateurs**

- 2nde saison de la chorale de la Soufflerie baptisée désormais Le K (75 choristes) avec un concert prévu le 4 mai à l'Auditorium, mais également un temps fort le 7 juillet avec la rencontre des chorales à la Barakason.
- **Stage écriture** autour de la création du spectacle Des signes dans le sable - 5h d'ateliers
- **Atelier adultes enfants autour du spectacle Antichambre** : 10 binômes adultes – enfants Association Makizart

- **Solidarités**

- **Augmentation significative des billets solidarités** sur Woman et Cousumain +50% 22 billets sur Woman et 22 billets sur Cousumain
- **Exposition de Virginie Sandrart (dans le Hall de l'Auditorium)**. Habitante de Rezé, accompagnée par le CSC Rezé-Château et TZCLD, Virginie nous fait découvrir son quartier d'une autre manière. « À travers ses images, Virginie ouvre un espace de regard et de discussion sur ce que signifie habiter un quartier, y vivre, y marcher, y exister en tant que femme ».
- **Soufflerie mobile à la sortie de l'école P. Roland et visite ludique de l'Auditorium pour les familles de l'école**, en partenariat avec l'Association des parents d'élèves.

- **Accessibilité**

- Nelly Landais présente **Intersections : un bal folk inclusif** mené par des personnes en situation de handicap en partenariat avec l'ESAT du Landas et l'Adapeila qui a eu lieu le 6 décembre dernier à la Barakason. Il y a eu une quinzaine de danseurs en situation de handicap qui ont travaillé avec deux artistes pour apprendre des pas de danse afin qu'ils puissent les ré-apprendre aux autres participants le jour du bal. Un rendez-vous émouvant, chaleureux et avec beaucoup de bienveillance qui a rencontré un franc succès. Nous avons même été débordés au niveau de la billetterie puisque nous avons accueilli 175 personnes et que nous avons dû refuser du monde. Un très beau projet avec beaucoup de mixité.
- **Audiodescription concert** de Léonie Pernet : 6 personnes sourdes et malentendantes accueillies.

- **Participation et lien aux habitant.es**

- Ouverture de la saison avec la journée en partenariat avec La Petite Gare : **atelier cuisine avec 11 habitantes de Rezé** pour confectionner un dessert offert à 220 personnes.
- **Lancement du projet couture de fanions** : partenaires à ce stade : Epicerie sociale Le P'tit plus, CSC Ragon, CSC Rezé-Château

- **Education artistique et culturelle**

Projet autour du spectacle « Je suis tigre » - 1^{er} degré Intervention en amont du spectacle de la Cie Groupe Noces - école Plancher

5,5 heures d'ateliers danse et écriture pour 4 classes = 21 heures d'intervention

à venir également : 7h d'interventions pour 4 classes en IMS par 1 enseignante danse de la Balinière = 28 heures d'intervention

3.3.3 ACTIVITE DE LA BARAKASON EN 2025

Olivier Langlois rappelle la création d'un nouveau poste de régisseur site pour faciliter les usages et l'ouverture quotidienne du lieu. Emmanuel CARDIN a pris ses fonctions le 1er septembre 2025. Même si nous n'avons pas assez de recul au bout de 3 mois, nous faisons un premier point d'étape :

- **Augmentation significative de l'activité du lieu (montages/exploitations/démontages) :**

155 jours (109 en 2024, 75 en 2023) – Soit un taux d'occupation de 48%

- **Les usages habituels :**

Résidence : 67 jours. Nombre de jours identiques sur 2024 et 2025 ;

Spectacles organisés par La Soufflerie : 22 représentations (8 en 2024), dont 12 concerts (3 en 2024)

Activités de La Balinière : 4 Plug and Play, 4 répétitions de la Cham, 4 Viens chanter avec la Cham, 17 groupes utilisateurs du local de répétition (55 heures hebdomadaires)

Collaborations : Dot Singer Party avec le lycée Jean Perrin – Goussier, Colonie Hip Hop avec Pick Up

- **De nouveaux usages :**

6 ateliers cuisine avec des habitants autour de rendez-vous artistiques de La Soufflerie, plus de répétitions du chœur de la Soufflerie, des mises à disposition et collaborations plus nombreuses (Festi Noel école Pauline Rolland, café des parents école Pauline Rolland, Nous sommes des voix sans bouches, Souvenirs d'été Arpej...), concert solidaire Mayotte avec le CSC Château,

- **Locations :**

9 locations à des producteurs et/ou associations pour l'organisation de concerts (3 en 2024),

- **Fréquentation du lieu :**

2025 : 8100 spectateurs, dont 4500 sur les représentations Soufflerie

2024 : 2700 spectateurs, dont 2200 sur les représentations Soufflerie

2025 : Total usagers / spectateurs : 9700. A ces chiffres de fréquentation s'ajoutent les participants aux ateliers cuisine, aux cafés des parents, à la colonie Hip Hop.

- **En résumé :**

Augmentations de la programmation et des actions culturelles Soufflerie – Axe à stabiliser

Augmentation des collaborations et mises à disposition – Axe à développer

Augmentation des locations – Axe à stabiliser

Olivier Langlois informe les membres du Conseil d'administration que, suite à un rendez-vous avec la Direction de la Culture de la ville de Rezé et le Responsable de la restauration scolaire, nous avons fait un état des lieux de la cuisine de la Barakason pour l'utiliser dans le cadre d'ateliers avec des habitants. Elle est aux normes et l'on doit trouver du matériel grâce à la restauration collective de la Ville et pouvoir prévoir des aménagements non coûteux pour qu'elle soit rapidement opérationnelle.

Nous avons mis en place un comité de suivi de La Barakason qui compte la Direction de la culture, l'école de la Balinière et La Soufflerie qui se rencontrent une fois par mois pour analyser les demandes d'utilisation de la Barakason.

Mme Brault demande si le régisseur site n'est pas trop isolé par rapport au reste de l'équipe.

Olivier Langlois précise qu'il fait partie de l'équipe technique et que pour l'intégrer au maximum, il a été décidé de mettre en place une présence régulière d'une partie de l'équipe à la Barakason où nous disposons de bureaux. Il ajoute que le régisseur est force de proposition et qu'il a bien saisi les enjeux autour de cette création de poste et qu'il espère que ce sera consolidé dans le futur de façon pérenne.

4 POINT D'ACTUALITE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Olivier Langlois informe les membres du Conseil d'administration des récents mouvements de personnel au sein de la Soufflerie.

4.1 Information sur les mouvements de personnels

Départ de Mme Leïla Sotinel, attachée de production, via une demande de rupture conventionnelle qui a été acceptée. Elle a quitté ses fonctions le 07/11/2025.

Arrivée de M. Emmanuel CARDIN en tant que Régisseur Site à la Barakason au 01/09/2025.

Suite au départ de Leïla SOTINEL et à la réflexion sur le redéploiement des missions qui lui étaient confiées, il a été décidé la création d'un nouveau poste pour renforcer le travail de l'Action culturelle à 80% avec une attention spécifique autour des publics jeunes (collégiens, lycéens, étudiant-es, jeunes en insertion, etc.), mais également des missions de production estimées à 20% du temps de travail. Nous accueillons par conséquent Isis Lambert à partir de janvier 2026 qui viendra étoffer le pôle Action Culturelle. Nous avons réparti la mission production sur 3 personnes avec Julien Legaud, employé de bar en CDI qui va prendre en charge une partie des missions d'attaché de production.

La mission programmation musiques actuelles (Barakason) qui était confiée à Leïla Sotinel est externalisée via une prestation de service (conseil artistique) confiée à Perrine Delteil. Sa mission sera de proposer et programmer en lien avec le directeur, 6 à 8 dates par saison, essentiellement à la Barakason.

La fiche de poste de Chargé·e d'action culturelle et de missions de production est jointe en **Annexe 4** du présent dossier.

4.2 Création d'intitulés de postes

→ **Ce point fait l'objet d'un vote**

Olivier LANGLOIS explique la nécessité de cette délibération.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Soufflerie :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents. »

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de la Soufflerie de voter la création du poste suivant :

- **Chargé·e d'action culturelle et de missions de production**

Hugues Brianceau met au vote cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jérôme Romain affiche à l'écran le nouvel organigramme de la Soufflerie suite à ces différents mouvements du personnel de la Soufflerie.

5 BUDGET PRIMITIF 2025

5.1 Etat des lieux du Budget réalisé 2025

→ **Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.**

Jérôme Romain présente ce point.

La plaquette présentant la projection de résultat pour le Budget réalisé 2025 est jointe en **Annexe 5** du présent dossier.

L'exercice 2025 devrait se clôturer avec un nouvel excédent budgétaire comparable à celui de 2024, soit selon les éléments comptables connus à ce jour environ +80.000 €

Les raisons de ce résultat trouvent leur origine à la fois dans une augmentation des recettes propres de la Soufflerie et dans plusieurs postes de dépenses dont les crédits disponibles votés au budget primitif n'ont pas entièrement été consommés.

Sur le volet recettes, on observe pour l'année 2025 :

- Les recettes de billetterie sont évaluées à 93.719 € pour 2025, supérieures au budget prévu grâce aux très bons remplissages de plusieurs spectacles de ce début de saison 2025 / 2026, ainsi qu'à la participation payée par les choristes du chœur associé de la Soufflerie dont le nombre de participant·es n'a pas fléchi.
- Les recettes du bar ont profité des très bons remplissages de plusieurs spectacles de la Barakason pour atteindre 14.900 € de recettes supérieures au budget prévu.
- Les locations des salles Auditorium et Barakason ont été très sollicitées cette année générant un montant de recettes globales de 29.785 € soit 100% de plus que le budget prévu.

- Les autres produits de gestion courante sont également supérieurs au budget prévu grâce aux refacturations diverses de l'éducation artistique et culturelle.
- La partie recettes des subventions est conforme au budget voté, hors subvention de la Ville de Rezé liée au financement du poste créé dans le cadre du projet de la Barakason qui a été ajustée aux dépenses liées à ce poste en 2025.

Soit un montant global de recettes évalué pour l'année 2025 à 1.390.316 €

Sur le volet des dépenses, on constate :

- 46.000 € d'économies sur le poste de Régisseur général, vacant depuis le 09 février 2025 et non remplacé. De plus, le poste de Régisseur site à la Barakason est entré en fonction à compter du 1er septembre 2025 soit une économie d'environ 36.000 € sur l'année.
- 48.000 € d'achats de spectacles non dépensés par rapport au budget voté générant également 21.000 € d'économies supplémentaires sur les coûts artistiques annexes.
- 14.400 € d'interventions artistiques et culturelles inférieures au budget voté pour l'irrigation territoriale.

Par conséquent, la Soufflerie a souhaité compenser ce niveau de baisses de charges en accentuant son soutien aux résidences d'artistes et aux coproductions conformément aux engagements pris dans le cadre de la CPO signée en octobre 2025 avec la DRAC. Soit un montant de dépenses globales de 70.000 € sur l'année.

Les autres postes de dépenses (communication, éducation artistique et culturelle) restent conformes au budget voté.

Soit un montant global de dépenses évaluées pour l'année 2025 à 1.309.443 €

Ce qui génère un excédent budgétaire évalué à ce jour à 80.873 € avant impôt. Un excédent budgétaire qui viendra abonder les réserves de la Soufflerie dont le montant s'élevait au 1er janvier 2025 à 176.573,09 €.

La section investissement comptabilise pour sa part sur l'année 2025 :

- 3.604,11 € d'acquisitions (un ampli son + câbles de liaison d'instruments à la console son)
- 7.500 € de quote-part de subvention d'investissement affectée au compte de résultat
- 18.788,96 € de dotations annuelles aux amortissements

Soit un excédent budgétaire évalué à 7.684,85 €

Olivier Langlois précise qu'en même temps qu'il demandait de la prudence sur les achats de spectacles et qu'il multipliait les partenariats limiter les dépenses, nos recettes propres augmentaient. Nous avons de nouveau un excédent budgétaire cette année qui va nous permettre d'envisager plus sereinement l'exercice 2026.

Hugues Brianceau précise que ce très bon résultat est aussi dû à un effet d'aubaine qui s'est présenté sur l'exercice 2025, mais que l'on ne retrouvera pas nécessairement en 2026 ; il y a eu un nouveau départ non remplacé (Régisseur général) et des recettes de billetterie en hausse.

5.2 Modificative Budgétaire portant virement de crédits → Ce point fait l'objet d'un vote

Jérôme Romain explique la nécessité de cette délibération.

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la Soufflerie,
Conformément aux délibérations 2021-12-07 et 2022-03-05 :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) le budget et ses modifications. Le directeur (...) prépare le budget et ses décisions modificatives. »

L'excédent budgétaire prévisionnel va entraîner le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Pour rappel, la Soufflerie est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et donc soumis aux impôts de droit commun.

L'impôt sur les bénéfices prévisionnel, calculé sur l'excédent budgétaire de l'année 2025, devrait être supérieur aux crédits du chapitre 69 votés pour le budget primitif 2025 en février dernier.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration de voter une Décision Modificative au Budget 2025 portant virement de crédits à hauteur de 10000 € :

- **du chapitre 022 dépenses imprévues**
- **vers le chapitre 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés.**

Hugues Brianceau met au vote cette proposition.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 LANCEMENT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Jérôme Romain présente ce point.

Conformément à l'article 16-2 des statuts de la Soufflerie,

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) et à son décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au rapport d'orientation budgétaire :

« Un rapport d'orientation budgétaire présentant les orientations budgétaires envisagées par la Soufflerie doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Y sont notamment précisées :

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget
- les principales évolutions relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et la Soufflerie
- les informations relatives aux ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce rapport. »

Vue la plaquette présentant une proposition de Budget primitif 2026 jointe en Annexe 6 au présent dossier, il est proposé au Conseil d'administration de débattre de ces principales orientations et d'en prendre acte.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget primitif au titre de l'année 2026.

Rapport d'orientation budgétaire

Tous les montants indiqués sont hors taxe.

- **Cadre budgétaire**

Le budget primitif proposé pour l'année 2026 est construit à l'équilibre sur la base des recettes estimées pour l'année 2026 permettant de financer les dépenses de l'année.

Autrement dit, il s'agit de valoriser les possibilités de dépenses en programmation, en accueil de résidences artistiques et de coproductions, et en action culturelle sur la base des recettes prévisionnelles, tout en prenant en compte les charges incompressibles de structure et de masse salariale.

6.1 Recettes d'exploitation (hors produits exceptionnels)

En baisse de 7% par rapport au budget prévisionnel présenté au débat d'orientation budgétaire pour 2025, le budget primitif estimé pour l'année 2026 s'élèverait à un niveau de recettes de 1.345.227 € composé de :

- 137.327 € de recettes propres (10% des recettes globales) :
 - 98.505 € de recettes billetterie (dont la participation des choristes de la chorale associée)
 - 13.000 € de recettes de bar
 - 25.822 € de locations de salles
- 1.164.200 € de subventions et contributions (86% des recettes globales) :
 - 984.200 € de la Ville de Rezé (84% des subventions et contributions)
 - 94.000 € de la DRAC, la Soufflerie ayant obtenu le renouvellement de son conventionnement jusqu'en 2028 et a signé sa nouvelle CPO avec l'Etat (8% des subventions et contributions)
 - 49.000 € (CNM, SACEM, Ville de Rezé pour poste à la Barakason) (4% des subventions et contributions)
 - 37.000 € du Département de Loire-Atlantique (3% des subventions et contributions)

Les autres produits (4%) sont constitués des produits de coréalisation, de la quote-part de subvention d'investissement au compte de résultat, et de produits divers récurrents de gestion courante.

6.2 Dépenses d'exploitation (hors charges exceptionnelles)

Ce niveau de recettes étant établi, il permet d'envisager un niveau de dépenses équivalent pour l'année 2026 d'un montant de 1.345.227 € décomposé comme suit :

- 790.055 € de masse salariale dont 752.400 € pour l'équipe permanente (16 salariés : 12 CDI + 3 CDII + 2 CDD)
- 17.000 € de dotations aux amortissements
- 27.500 € de charges diverses de gestion courante (droits d'auteur, taxe sur les spectacles, frais de formation, autres charges récurrentes de gestion courante)
- 510.672 € de charges liées à l'activité :
 - 292.265 € de coûts de programmation (dont 22.500 € pour « hors les murs » et 54.565 € de communication)
 - 64.900 € dédiés aux résidences artistiques et aux coproductions (niveau soutenu à la demande de la DRAC dans le cadre du renouvellement du conventionnement de la Soufflerie)
 - 42.980 € pour l'action culturelle et irrigation territoriale

Le budget voté pour 2025 renforçait les coûts de programmation en salles et hors les murs de l'ordre de 29.000€ de dépenses supplémentaires par rapport au budget présenté lors du débat d'orientation budgétaire au CA de décembre 2024, mais finalement non consommés sur l'année.

Pour maintenir un budget suffisant à l'action culturelle lié au développement du projet de la Soufflerie, et renforcer le budget dédié à la programmation hors les murs, l'engagement de dépenses pourrait générer un déficit budgétaire qui pourra être compensé grâce aux réserves actuelles de la Soufflerie.

Tout l'enjeu de l'exercice 2026 sera de trouver d'autres pistes d'économies et de renforcer le niveau de recettes propres afin de permettre de maintenir l'action culturelle et la programmation à des niveaux budgétaires équivalents aux années 2024 et 2025.

Outre l'absence de financements de la Région Pays de la Loire dont le retrait de l'EPCC est effectif au 1er janvier 2026, les financements du CNM ont également été fortement revus à la baisse suivant la subvention reçue en 2025 (10.000 € contre 21.000 € reçus les années passées).

Il n'y a plus non plus aucune autre subvention affectée venant de la DRAC ou du Département de Loire-Atlantique.

6.3 Section Investissement

Le budget investissement comprend pour l'année 2026 :

- Les dotations aux amortissements des biens figurant à l'inventaire des immobilisations pour 17.000 €
- La quote-part des subventions d'investissement calculée au même rythme que les immobilisations qu'elles ont permis de financer pour 7.500 €
- Une enveloppe disponible pour de nouveaux investissements fixée à 9.500 €

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le lancement du débat d'orientation budgétaire.

7 CONVENTION DES MISES A DISPOSITION GRATUITES DE LA VILLE DE REZE A LA SOUFFLERIE

Jérôme Romain présente ce point. Une Convention de Mise à Disposition de biens immobiliers, mobiliers et de personnel de la Ville de Rezé à la Soufflerie a été signée le 04/01/2021. Elle a expiré le 31/12/2023. Un avenant a été signé pour la reconduire pour l'année 2024 et l'année 2025. Une nouvelle convention de Mise à Disposition de biens immobiliers et mobiliers a été rédigée et sera effective au 1^{er} janvier 2026.

La convention est jointe en **Annexe 7** du présent dossier.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Renouvellement de la convention entre la ville de Rezé et la Soufflerie pour la mise en œuvre d'une expérimentation à la Barakason

→ **Ce point ne fait pas l'objet d'un vote**

La convention entre la ville de Rezé et la Soufflerie pour la mise en œuvre d'une expérimentation à la Barakason avec l'embauche d'un régisseur site en CDD pour une période d'un an a été signée le 3 mars 2025. Elle expire le 31 décembre 2025. Un avenant a été signé pour la prolonger sur l'année 2026.

8.2 Versement d'une Prime de Partage de la Valeur sur le résultat 2025

Olivier Langlois présente ce point. Nous avons la possibilité de verser cette prime à l'ensemble des salariés, ce qui n'a pas été fait en 2024. Nous avons décidé de verser la moitié du montant initialement prévu et versé les années passées, soit 425 euros par salarié présent à temps plein durant toute l'année 2025. La réflexion qui a guidée cette décision est de se dire que l'on remercie l'équipe salariée permanente pour le travail effectué avec ces bons résultats et de conserver la part non versée pour le soutien à l'activité artistique.

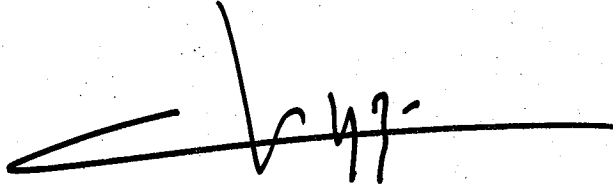
Monsieur François Nicolas ne comprend pas que l'on n'ait pas fait le choix de verser la totalité de la prime compte tenu des très bons résultats obtenus.

Hugues Brianceau ajoute que dans le contexte actuel, nous sommes contraints de réfléchir à la pérennité du projet et de maintenir cette stabilité. Nous ne voulons pas que d'ici deux ans, la Soufflerie soit en si grandes

difficultés que l'on soit contraints de la municipaliser par exemple, d'où cette prudence. Cette marge artistique est un vrai enjeu pour demain.

9 DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le prochain Conseil d'Administration de la Soufflerie aura lieu **le Jeudi 12 février 2026 à 18h à la Barakason.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, cursive flourish above it that includes the letters 'L' and 'R'.